



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Elias Erne (JUSO Aargau), Kilian Teubner (JUSO Obwalden), Xiao Ember (JUSO Zug), Jakub Walczak (JUSO Stadt Bern), Safira Timpanaro (JUSO Aargau), Ugur Diktas (JUSO Aargau), Mario Huber (JUSO Zug), Céline Demierre (JUSO Zürich Unterland), Paula Sommer (JUSO Aargau), Meli Del Fabro (JUSO Aargau), Dario Vareni (JUSO Zürcher Oberland)		
<input checked="" type="checkbox"/> RÉSOLUTION <input type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE LANGAGE ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Une 13 ^e rente pour toutes et tous les rentière·ers du 1 ^{er} pilier !	N°	R2
<i>(à remplir par le Comité directeur)</i>			
DÉVELOPPEMENT	<p>Le 3 mars 2024, l'initiative pour une 13^e rente AVS a été largement acceptée avec plus de 58 pour cent de Oui. Suivant le texte de l'initiative, cette mesure ne s'applique qu'aux rentes vieillesse de l'AVS, mais pas aux rentes de l'assurance survivant·es (AS) et de l'assurance "invalidité" (AI) qui font pourtant aussi partie du premier pilier. Le montant de ces rentes est calculé sur la base de la formule de la rente vieillesse de l'AVS. Ces autres rentière·ers du premier pilier seront donc moins bien lotis que les retraité·es, car la rente supplémentaire ne concerne que celles et ceux-ci.</p> <p>La nécessité d'une 13^e rente est pourtant bien présente pour l'assurance survivant·es aussi, et particulièrement pour les bénéficiaires de la rente AI. D'après les statistiques 2023 de l'assurance sociale suisse, une moitié de ces bénéficiaires AI reçoit des prestations complémentaires car la rente ne leur suffit pas à vivre. Les prestations complémentaires pour l'AI constituaient en 2022 un total de 2,3 milliards de francs pendant que l'AI en versait dans le même temps 5,6 milliards sous forme de rentes. À titre de comparaison, les prestations complémentaires pour l'AVS étaient sur la même année de 3,2 milliards de francs pour un total de rentes de 47,2 milliards.</p> <p>La nécessité d'élever le montant des rentes AI et survivant·es est très claire. Ce n'est pas parce que l'initiative pour une 13^e rente a laissé cet aspect de côté que ce manquement ne peut pas être comblé au parlement.</p> <p>La JS Suisse propose donc également, dans le contexte de la mise en œuvre de</p>		



l'initiative, une 13^e rente pour les bénéficiaires de l'AI et de l'assurance survivant-es. Cette 13^e rente, comme celle de l'assurance-vieillesse, ne doit pas impacter le versement des prestations complémentaires.

JUSTIFICATION
(si applicable)

À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

POSITION
DU COMITÉ
DIRECTEUR

Accepter

JUSTIFICATION
(si applicable)

À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

LIEU DE L'AD	Frauenfeld	DATE DE L'AD	21.04.2024
DATE LIMITE POUR DÉPÔT	07.04.2024	DATE DE DÉPÔT	07.04.2024
NÉCESSITÉ D'UNE MOTION D'ORDRE	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
RÉSULTAT	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ <input type="checkbox"/> RETIRÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ AU PROFIT DE _____		
DÉTAIL DU VOTE (si applicable)	OUI _____ NON _____ ABSTENTION _____		
REMARQUES :			